



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des personnels enseignants
Rectorat de l'académie de Toulouse



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

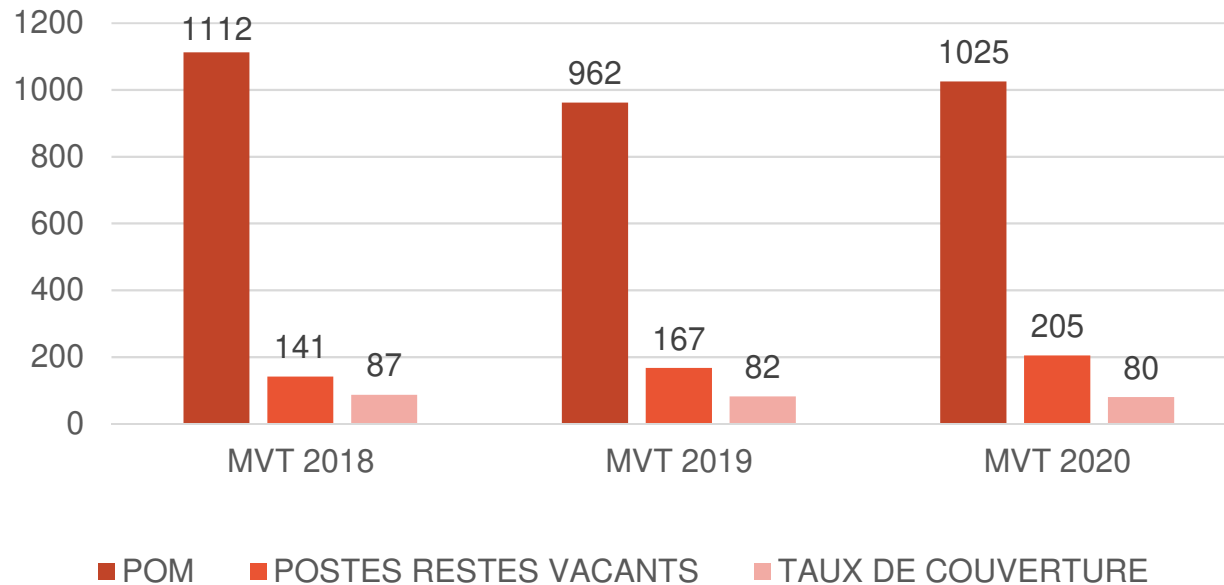
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES A LA MOBILITÉ DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ

1. LES ENJEUX DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE ANNUEL

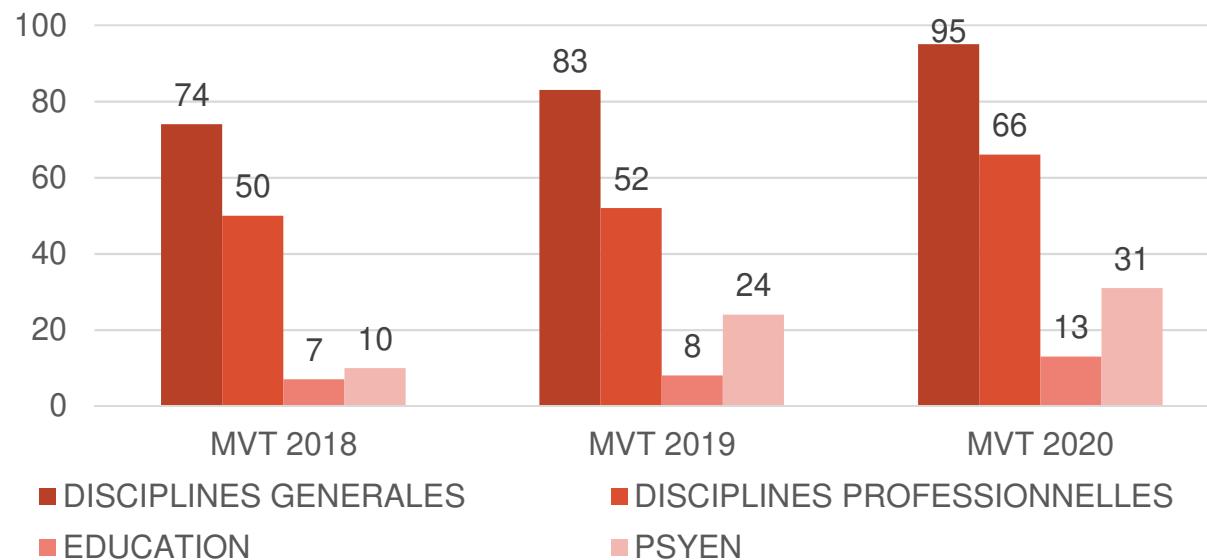
La couverture des postes vacants après mouvement

Le taux de couverture des postes offerts au mouvement (hors SPEA) s'élève à 80%.



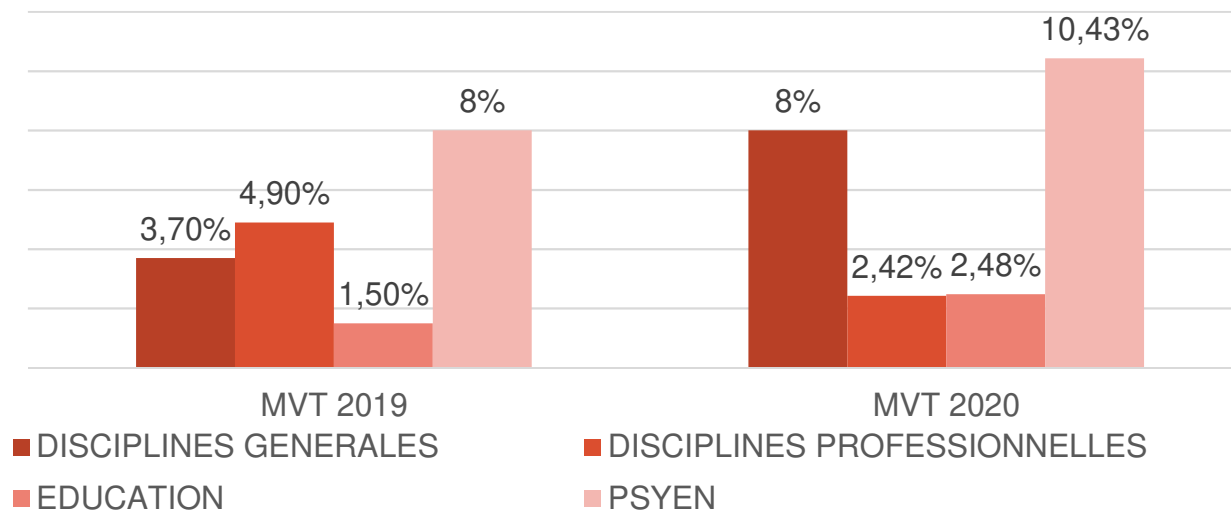
Les postes vacants (hors SPEA) après mouvement

A l'identique du mouvement précédent, on constate le nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement en technologie (29), en économie et gestion (49) et plus particulièrement en option marketing (24) et sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (31).

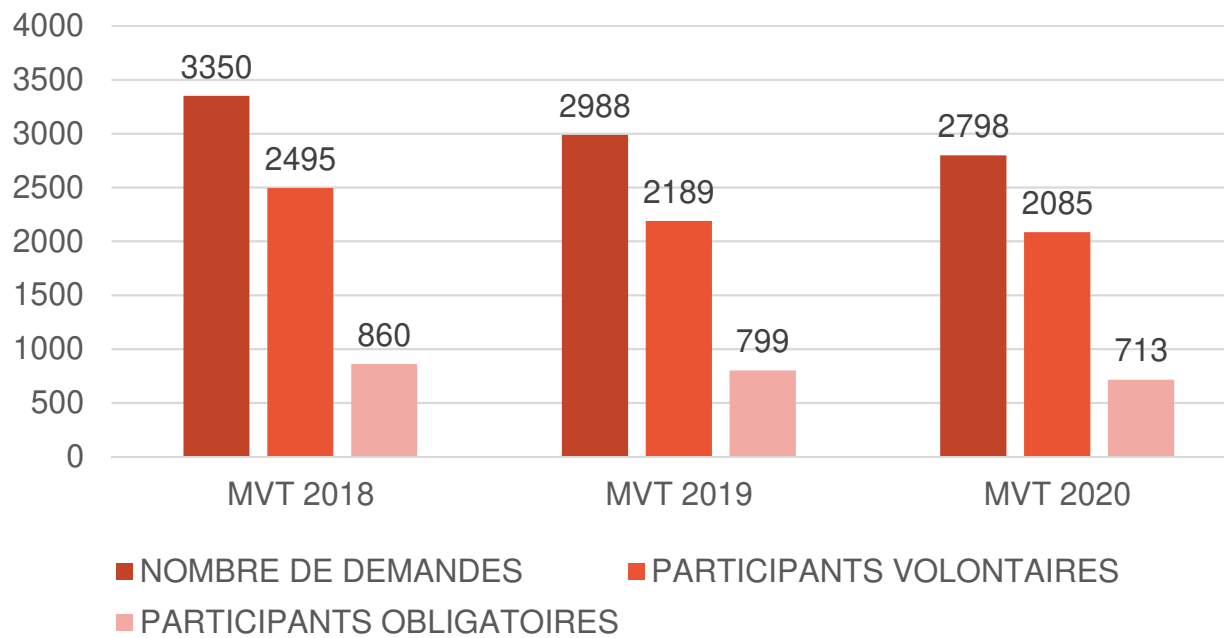


Les postes vacants après mouvement - comparaison avec le poids de la discipline

On constate un déficit plus important sur la couverture des postes dans les disciplines générales, 8% contre 3,7% en 2019. À l'inverse, sur les disciplines professionnelles qui frôlaient les 5% en 2019, on note une diminution de moitié, 2,42%. Enfin les proportions sur le corps des CPE et des PSYEN ne cessent d'augmenter.



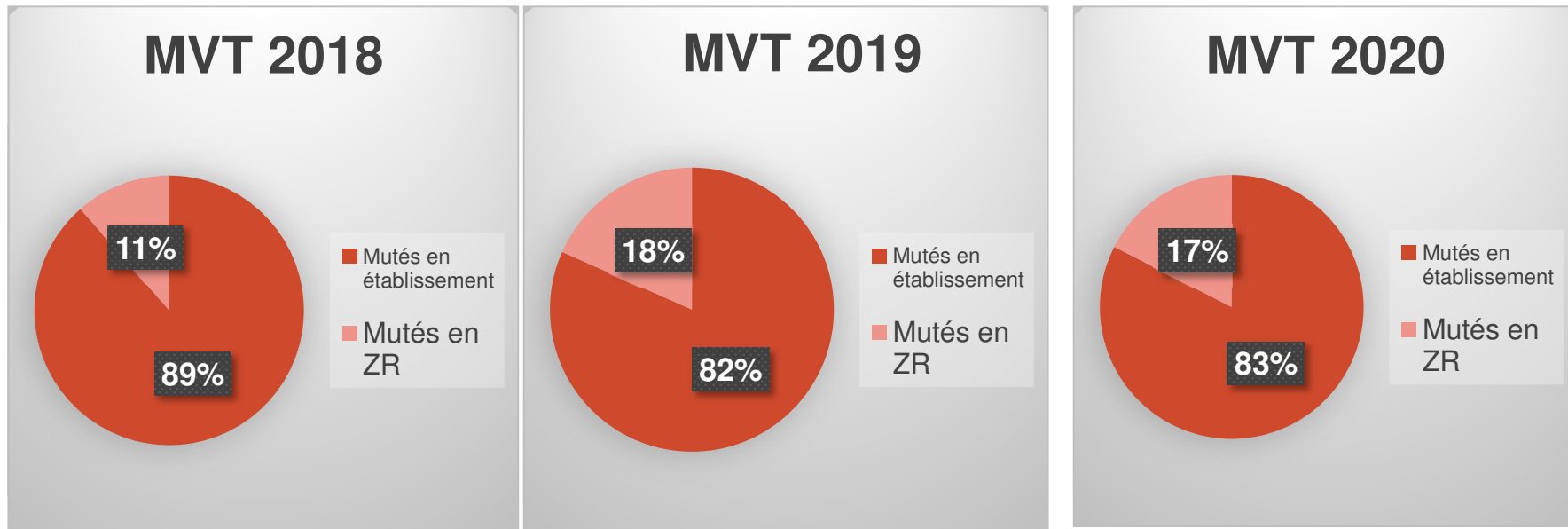
Les participants au mouvement



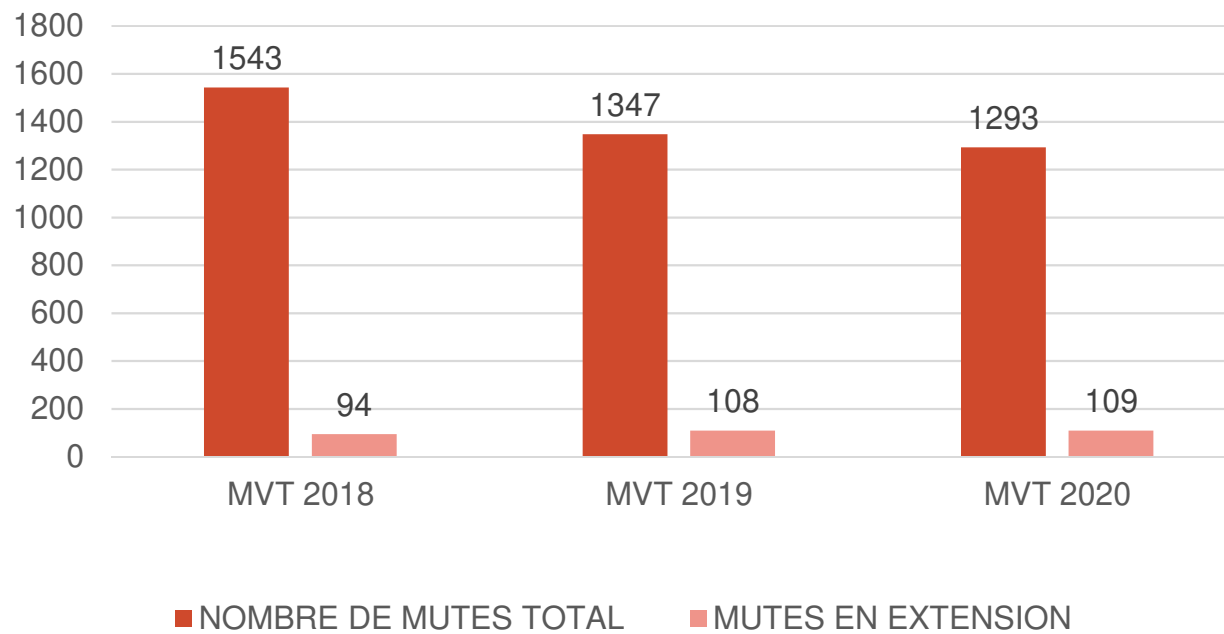
Les personnels mutés

1293 mutations ont été réalisées sur ce mouvement. Après une diminution l'an passé, nous retrouvons le pourcentage des années antérieures (46,21%) en ayant modifié notre méthode de lancement algorithmique. En effet, pour la première année, ce mouvement est le résultat d'un lancement total (phases 1, 2 et 3), sans phase manuelle dite « chaînes » réalisée par le service gestionnaire.

Par rapport au précédent mouvement, les mutations en établissement restent stables.



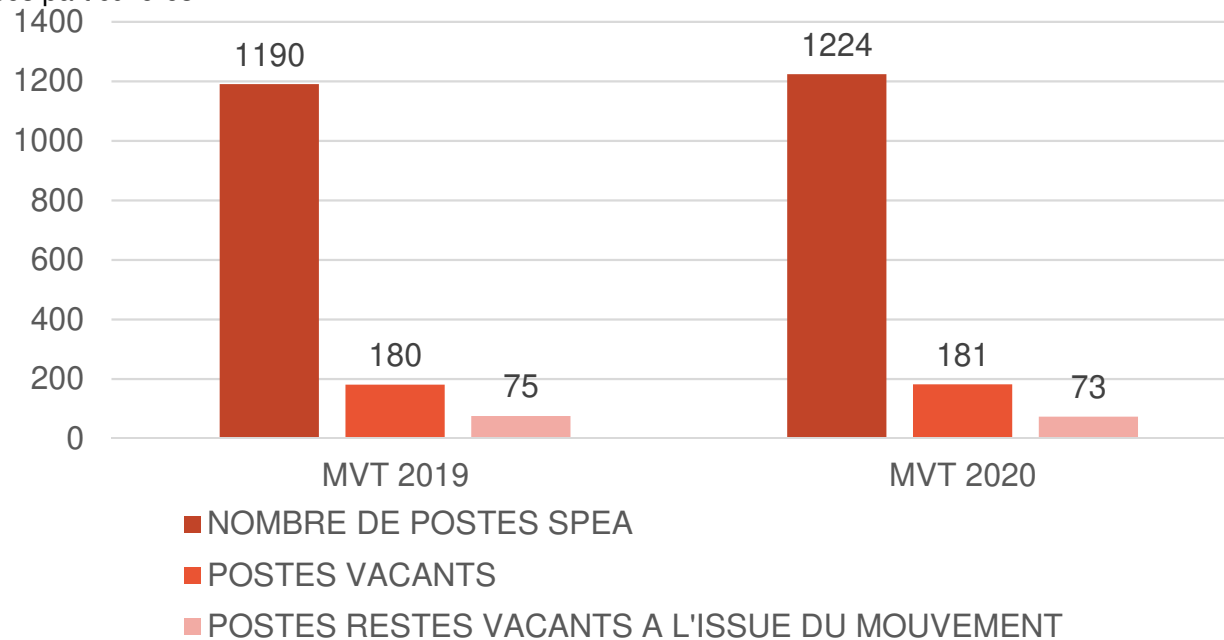
Les personnels mutés en extension



2. LE DEVELOPPEMENT DES POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES

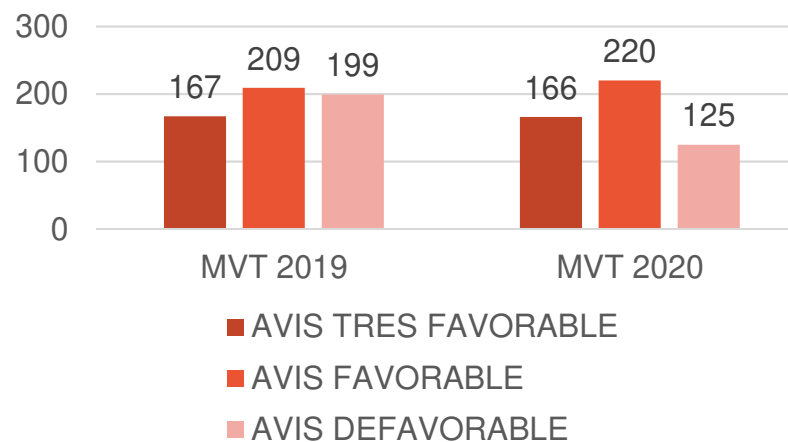
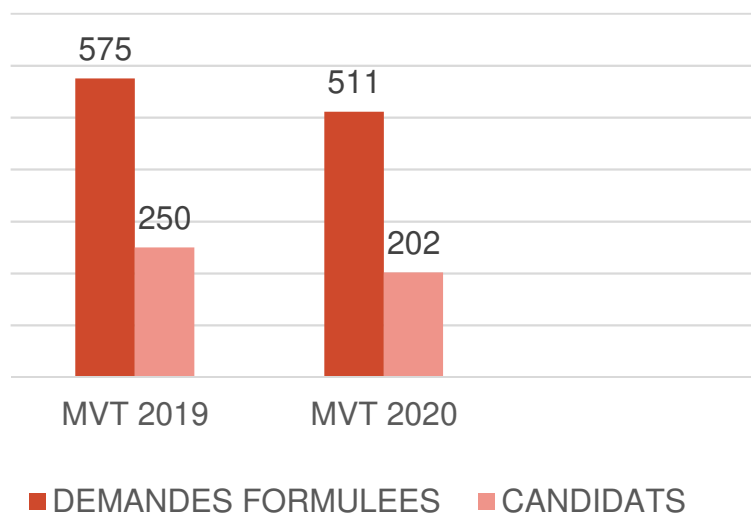
Les postes spécifiques académiques

Le taux de couverture s'élève à 94% contre 93,6 % au précédent mouvement. A noter, la création à la rentrée 2020 de 34 postes définitifs à compétences particulières.



Les candidatures sur postes SPEA

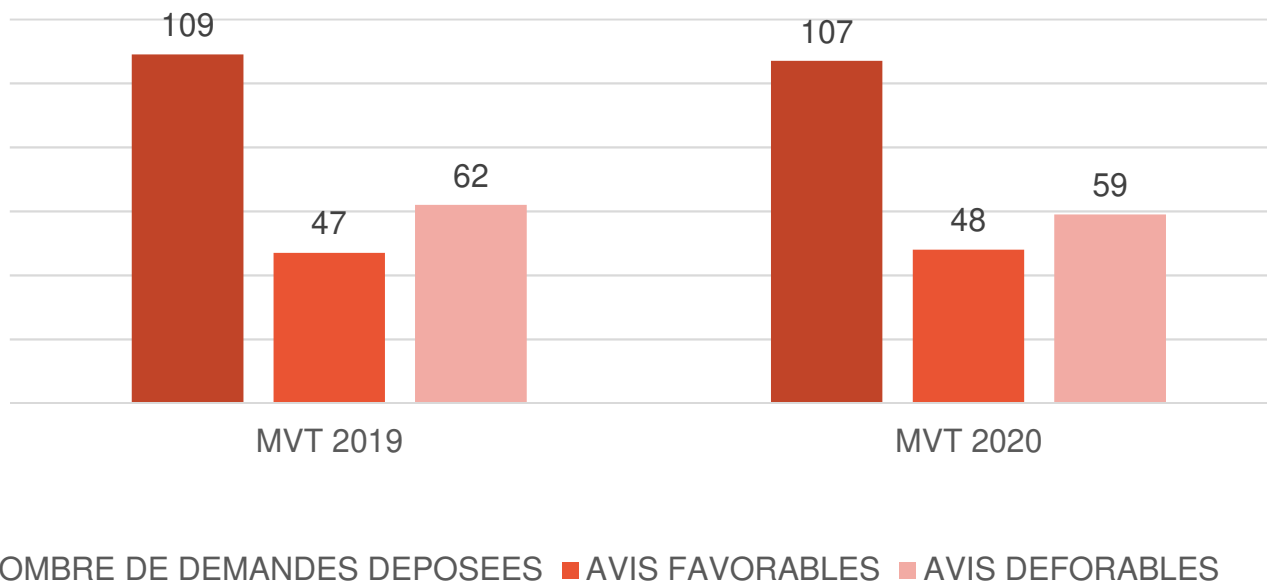
Nous notons une diminution du nombre de demandes sur les postes SPEA (64 demandes en moins par rapport à 2019) mais une augmentation des compétences attendues pour ces postes SPEA (+10% d'avis favorables ou très favorables en comparaison au mouvement 2019).



3. LA PHASE D'AJUSTEMENT

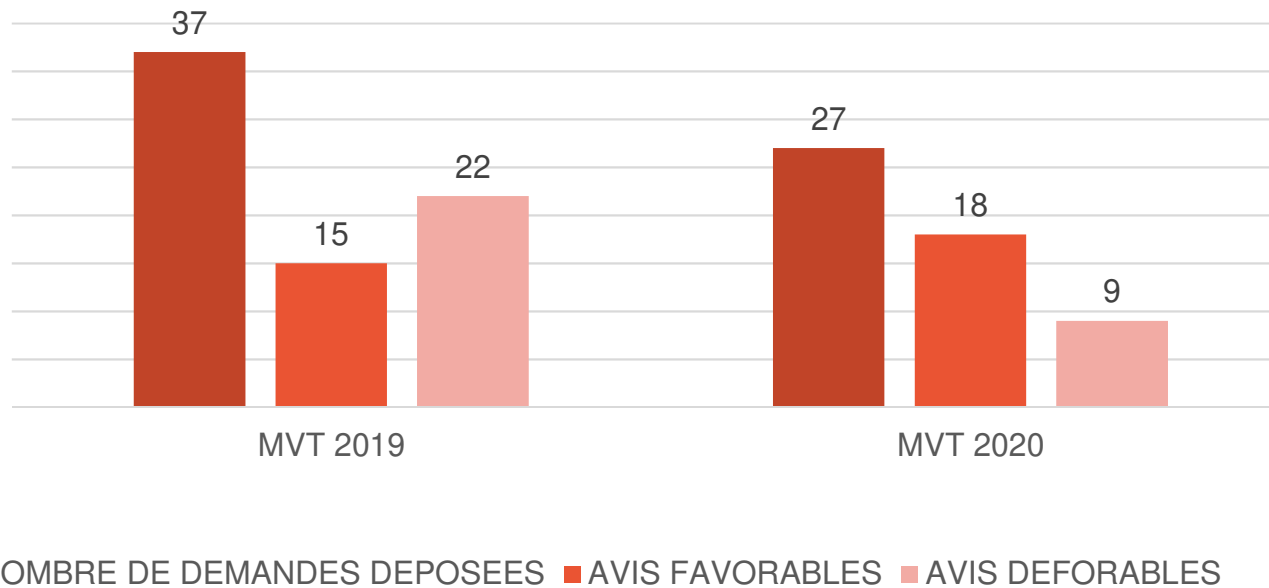
Les demandes d'affectation dérogatoire – Enseignement général

Nous notons une stabilité dans le nombre de demandes d'affectation dérogatoire présentées dans les disciplines d'enseignement général.



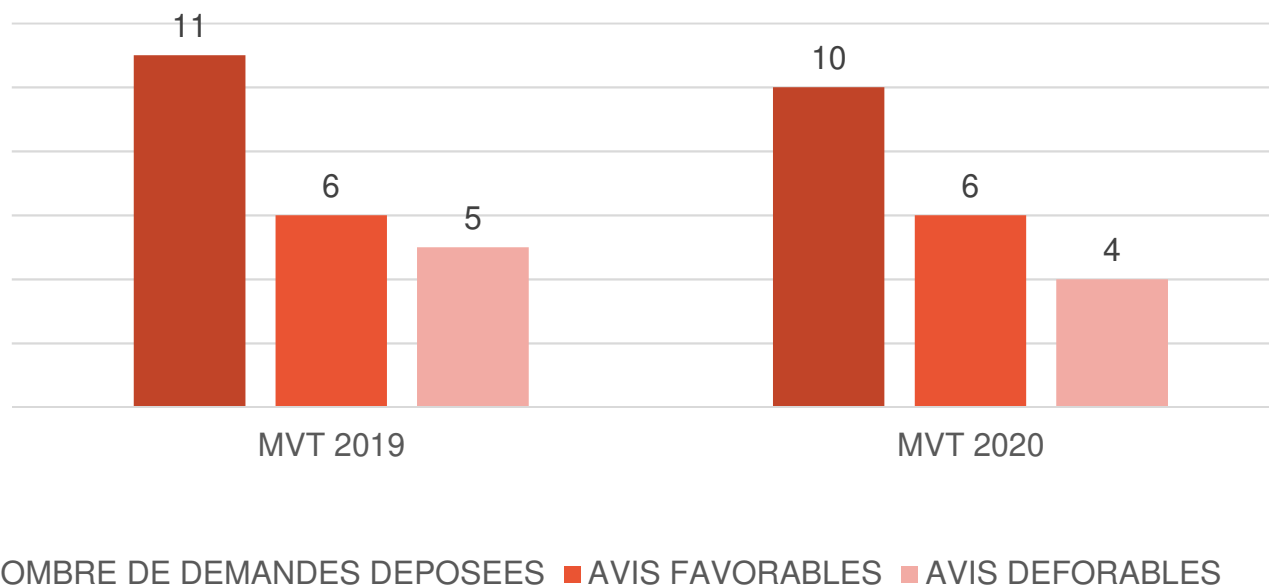
Les demandes d'affectation dérogatoire – Enseignement professionnel

Les demandes d'affectation dérogatoire sur l'enseignement professionnelle diminuent avec une augmentation des avis favorables.



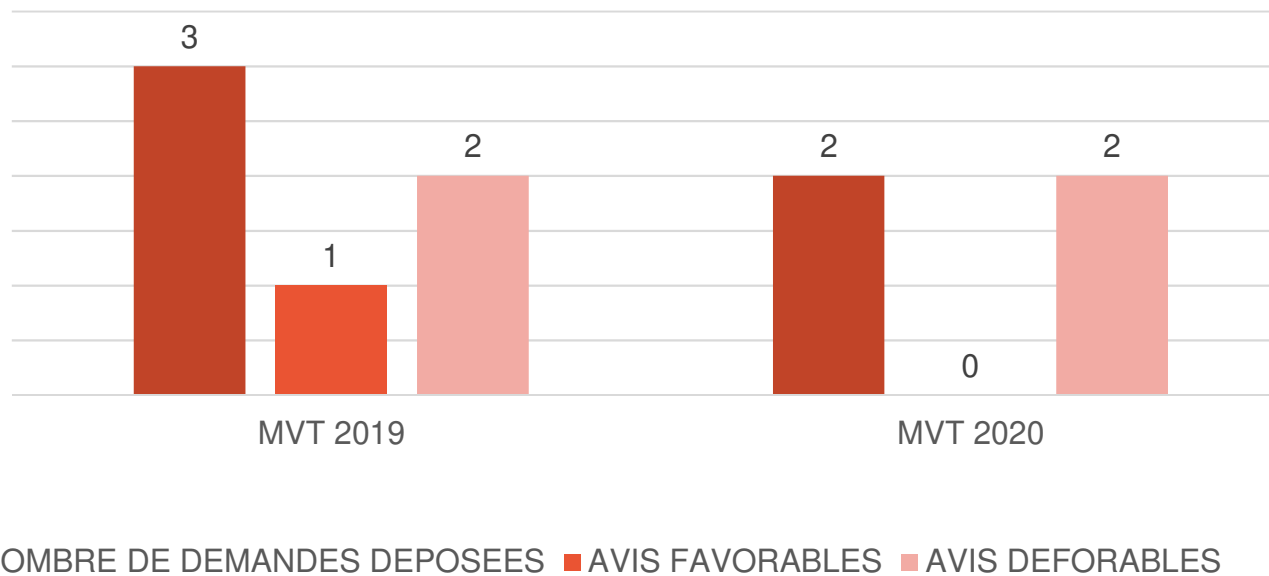
Les demandes d'affectation dérogatoire – Personnels d'éducation

Les demandes d'affectation dérogatoire sur les CPE restent stables.



Les demandes d'affectation dérogatoire – Psychologues de l'éducation nationale

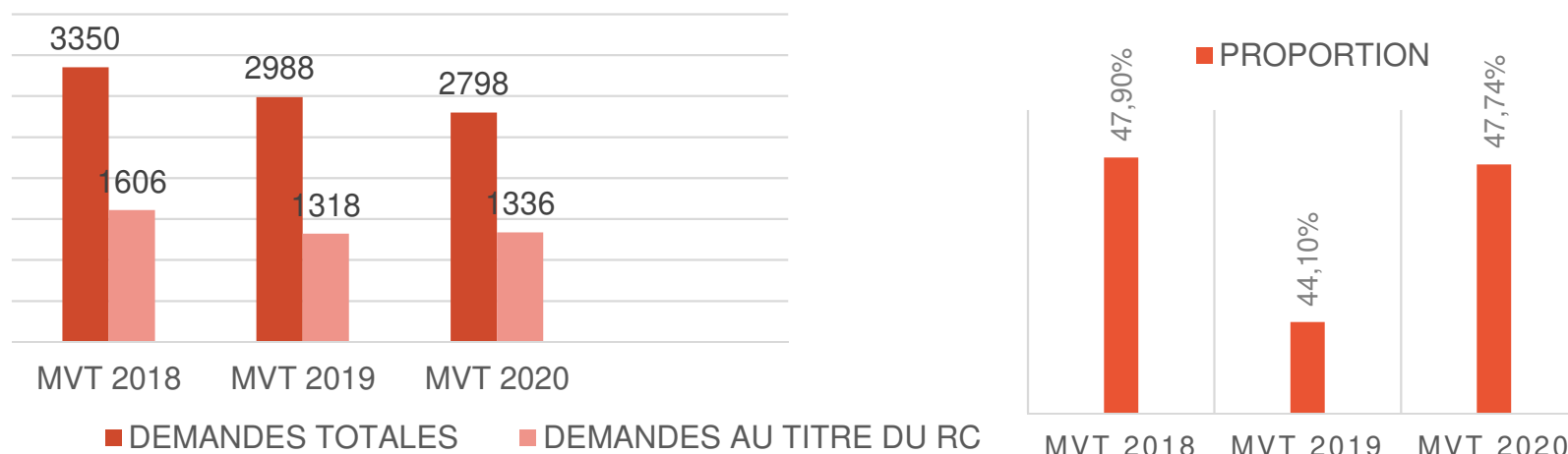
Les demandes d'affectation dérogatoire sur les PSYEN restent faibles.



4. LES PROCEDURES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES AU BAREME

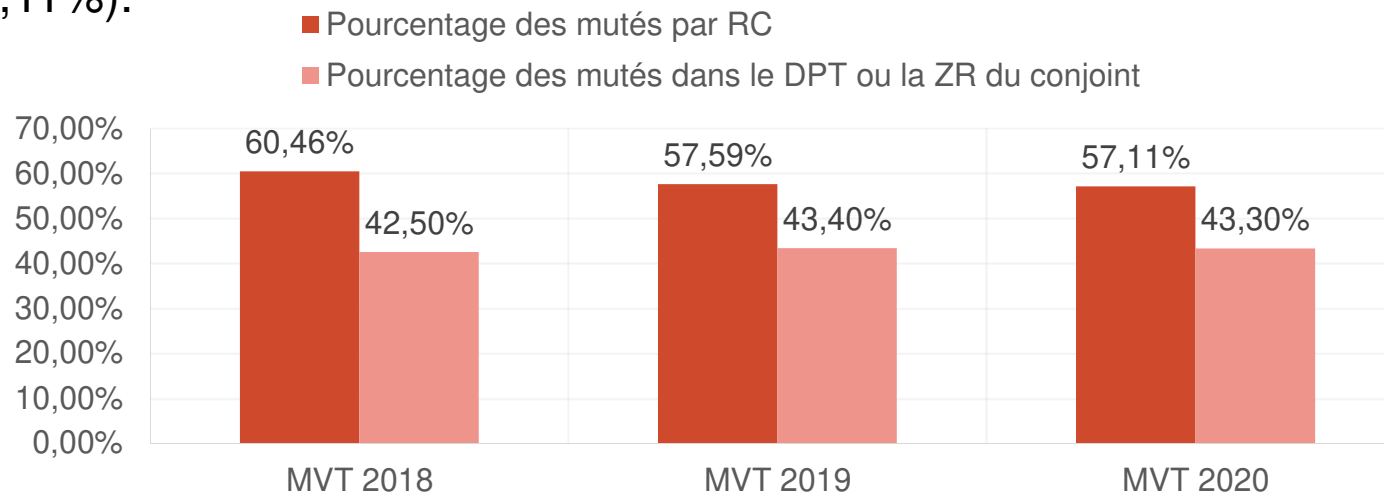
Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoints (1/3)

Les demandes rapprochement de conjoints validées par les services académiques représentent 47.74% de la population des demandeurs.

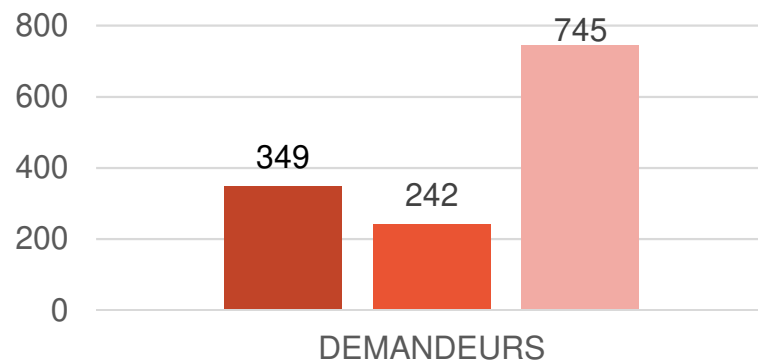


Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoints (2/3)

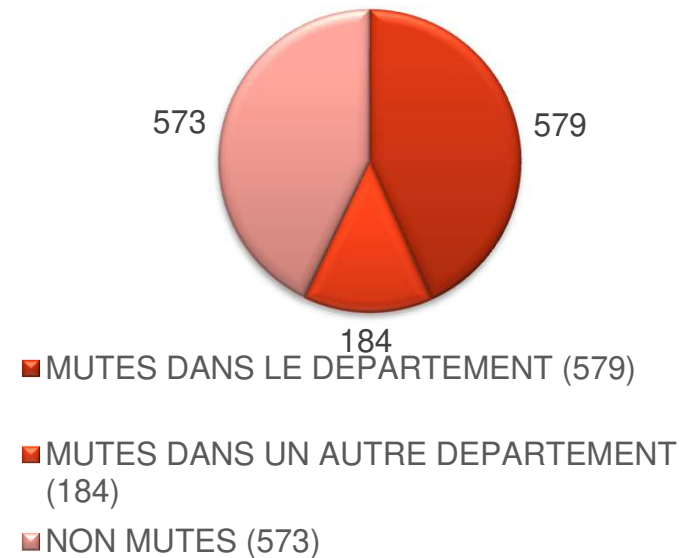
Parmi l'ensemble des demandeurs bonifiés, 763 obtiennent une mutation (57,11%).



Demandes liées à la situation familiale – le rapprochement de conjoints (3/3)



- DÉJÀ EN POSTE SUR LE DPT DU RC
- AFFECTE EN ZR DU DPT DU RC
- AFFECTES SUR UN AUTRE DPT DU RC



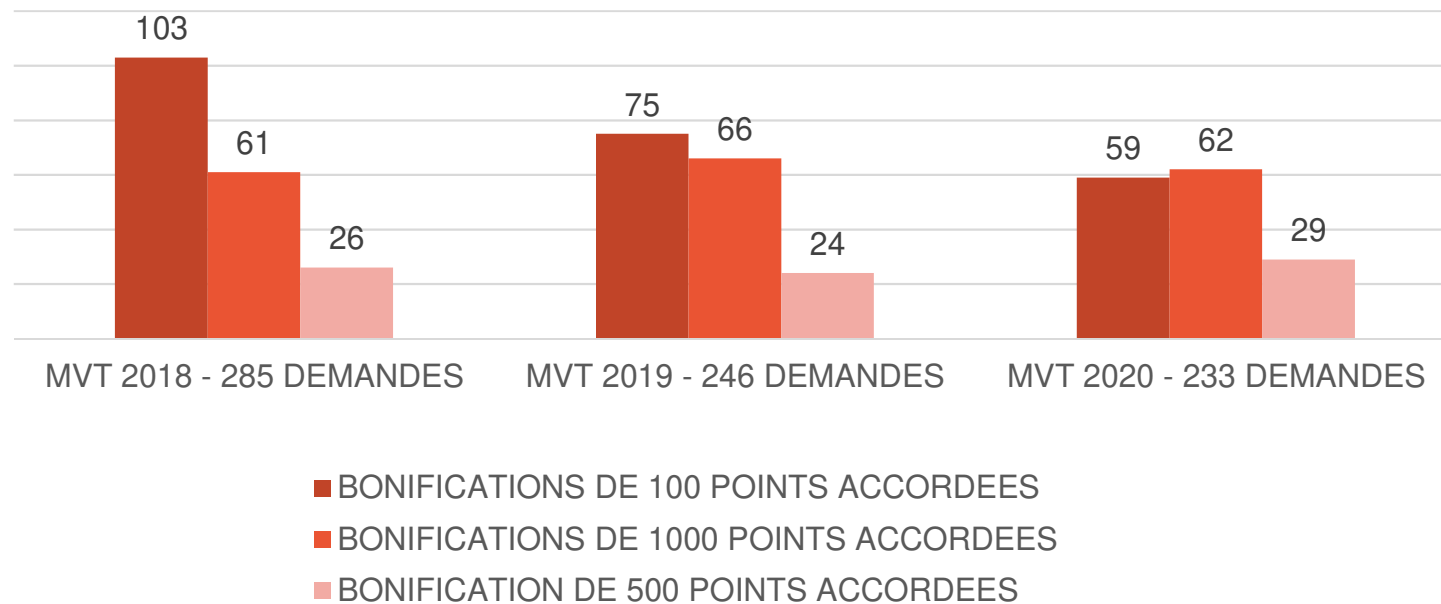
- MUTES DANS LE DÉPARTEMENT (579)
- MUTES DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT (184)
- NON MUTES (573)

Demandes liées à la situation familiale – les autres bonifications

En complément, les services académiques ont validé :

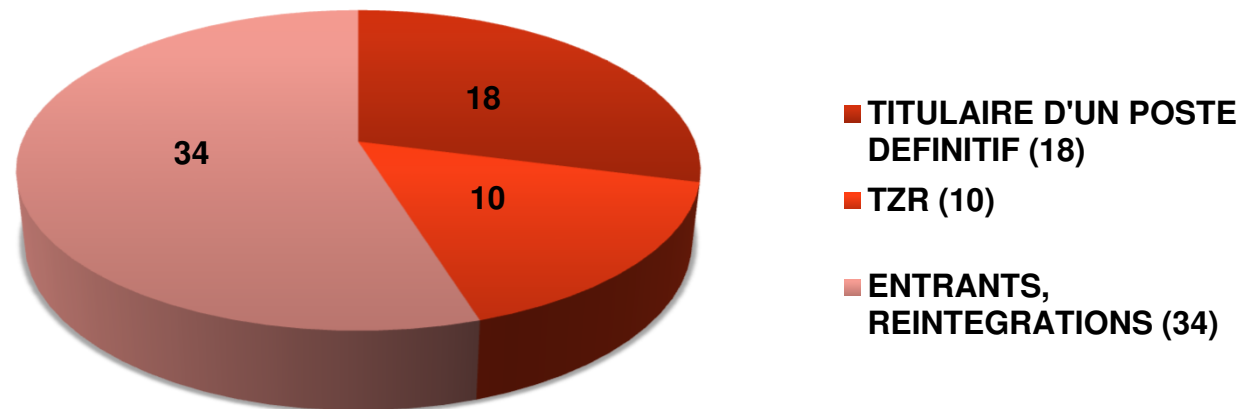
- 61 demandes de rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant ;
- 57 demandes au titre d'une situation de parent isolé ;
- 14 demandes de mutations simultanées entre conjoints.

Demandes liées à la situation personnelle – Situation de handicap



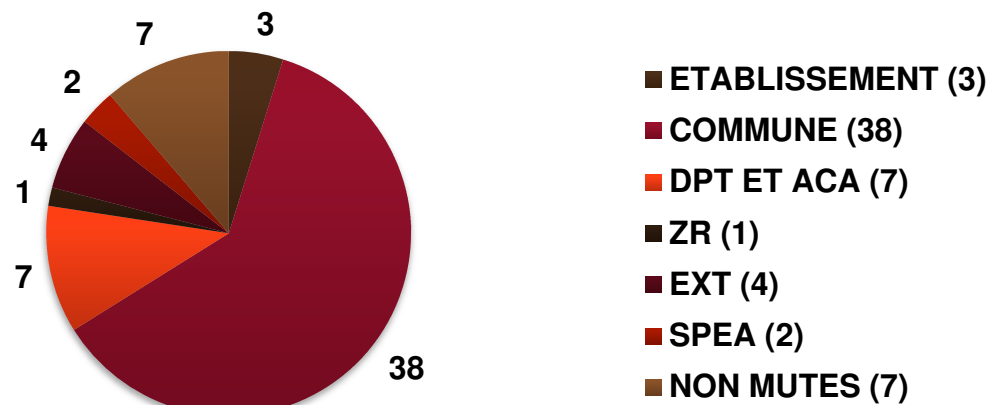
Demands liées à la situation personnelle – Situation de handicap (suite)

Les 62 bonifications au titre du handicap accordées se répartissent comme suit :



Demands liées à la situation personnelle – Situation de handicap (suite)

Les mutations pour les 62 bonifications au titre du handicap accordées ont été réalisées sur les types de vœux suivants :



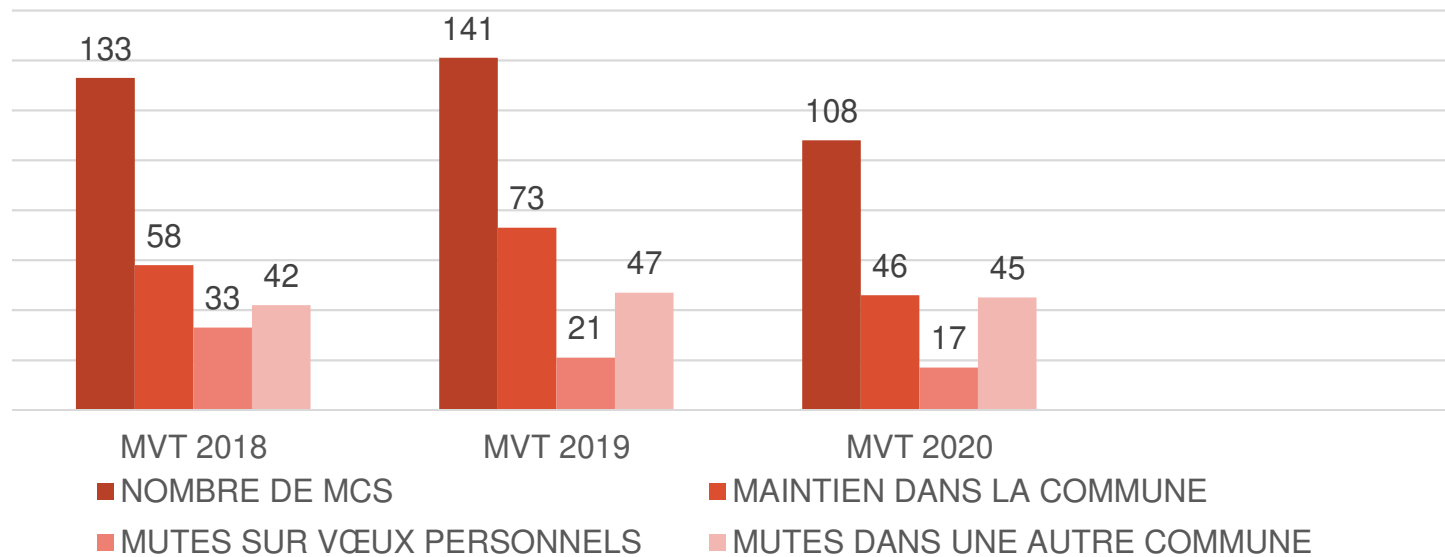
Demandes liées à la situation personnelle – les mutations simultanée non bonifiées

Sans être conjoints, les personnels peuvent présenter dans le cadre du mouvement une demande de mutation simultanée, leurs demandes sont liées mais restent non bonifiées.

Sur ce mouvement, aucune demande n'a été présentée à ce titre.

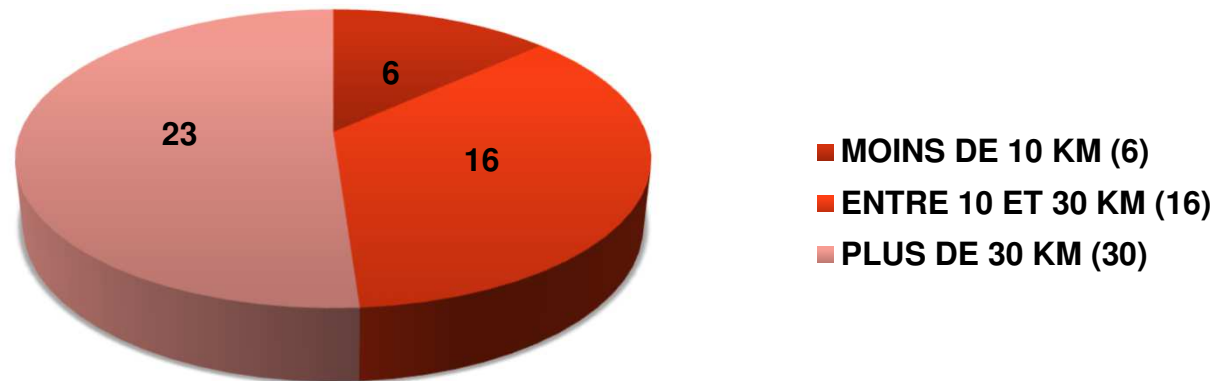
Réaffectation suite à une suppression de poste

Nous pouvons noter la diminution du nombre de mesures de carte scolaire pour la rentrée 2020 (33 suppressions en moins par rapport à 2019).



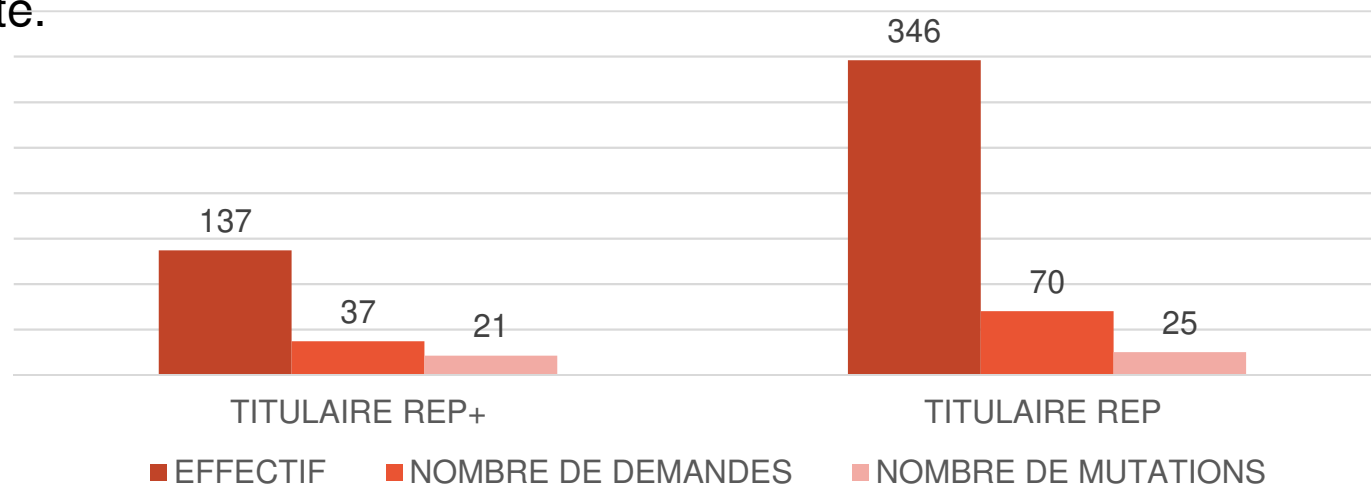
Réaffectation suite à une mesure de carte scolaire (suite)

Outre les 63 mesures de carte scolaire mutées sur vœux personnels ou maintenues dans la commune, les autres mesures de carte scolaire ont été réaffectées au proche de l'établissement dans les proportions suivantes :



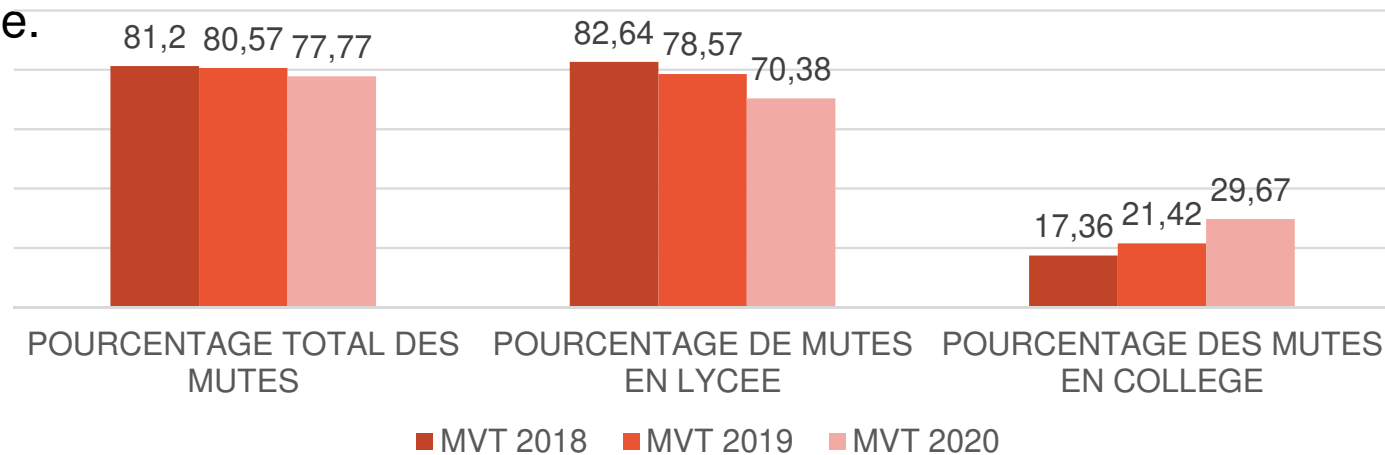
Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

Taux de mutation des enseignants avec moins de 5 ans d'ancienneté sur le poste.



Valorisation académique de situations particulières au regard des orientations nationales - Agrégés

Diminution en dessous du seuil des 80% depuis l'introduction du cumul des bonifications familiales et de la bonification « agrégés » sur les vœux typés lycée.

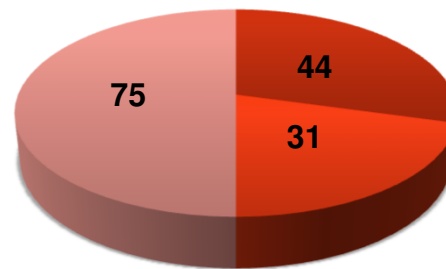


Valorisation académique de situations particulières au regard des orientations nationales – la stabilisation des TZR

Sur le potentiel de 1188 TZR à la rentrée 2019, 678 ont participé au mouvement intra-académique, soit 57,07% d'entre eux (66,60% en 2019).

Sur ces 678 TZR participants au mouvement, 150 ont formulé le vœu « Tout poste sur le département » permettant d'obtenir la bonification de stabilisation.

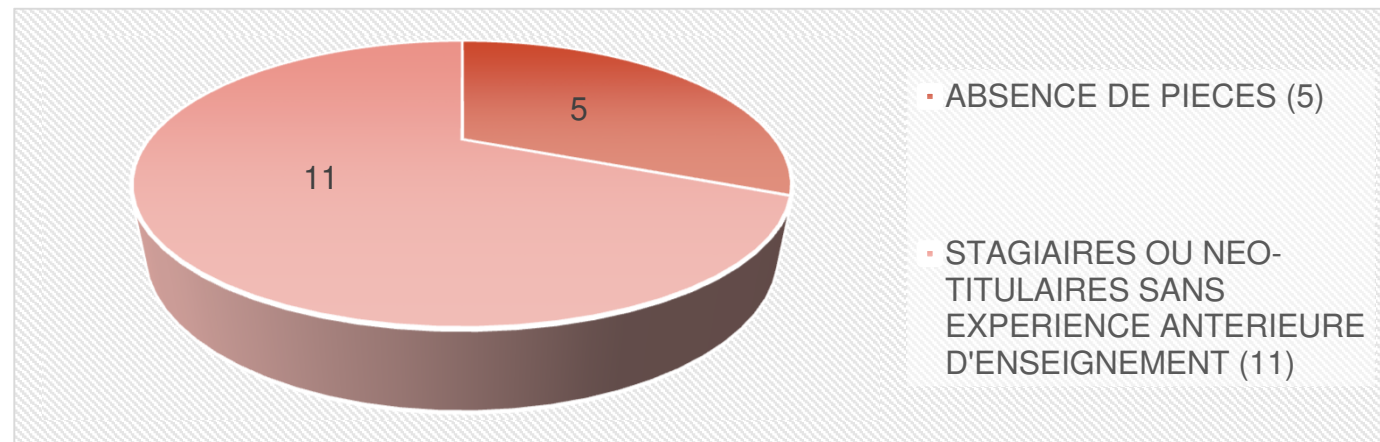
Sur ces 150 TZR :



- MUTATION SUR VŒU "DEPARTEMENT" (44)
- MUTATION SUR VŒU NON BONIFIE (31)
- NON MUTÉS (75)

Affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire

97 candidatures ont été examinées par les inspecteurs des disciplines concernées dont 81 ont reçu un avis favorable et ont été départagées au barème indicatif des mutations. Les 16 avis défavorables se répartissent comme suit :



5. L'ACADEMIE OFFRE A SES PERSONNELS LA POSSIBILITE DE PARCOURS DIVERSIFIES

Enseignants en changement de discipline

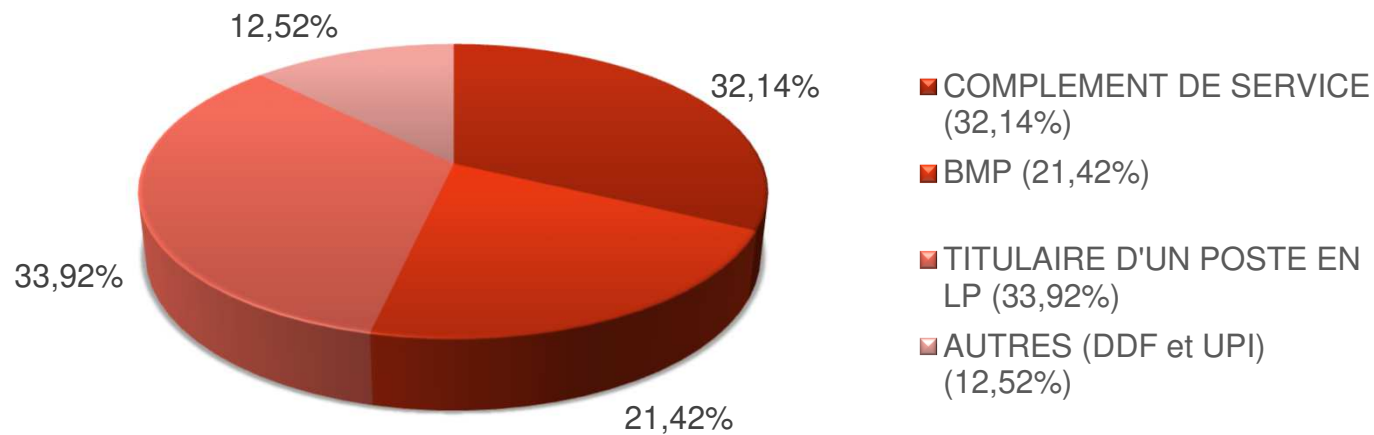
- 6 enseignants ont reçu un avis favorable à leur changement de discipline et ont participé au mouvement intra-académique 2020.
- 1 enseignant est sorti du dispositif après un avis défavorable des corps d'inspection.
- 5 demandes ont reçu un avis favorable à leur projet pour la rentrée 2020.

Enseignants en détachement de catégorie A

- 5 enseignants ont reçu un avis favorable à leur intégration et ont participé au mouvement intra-académique 2020.
- 8 enseignants sont maintenus en détachement et 7 sont intégrés au 1^{er} septembre 2020. Ces derniers participeront au mouvement intra-académique 2021.
- 2 enseignants sont sortis du dispositif.
- 16 demandes ont reçu un avis favorable à leur entrée en détachement pour la rentrée 2020.

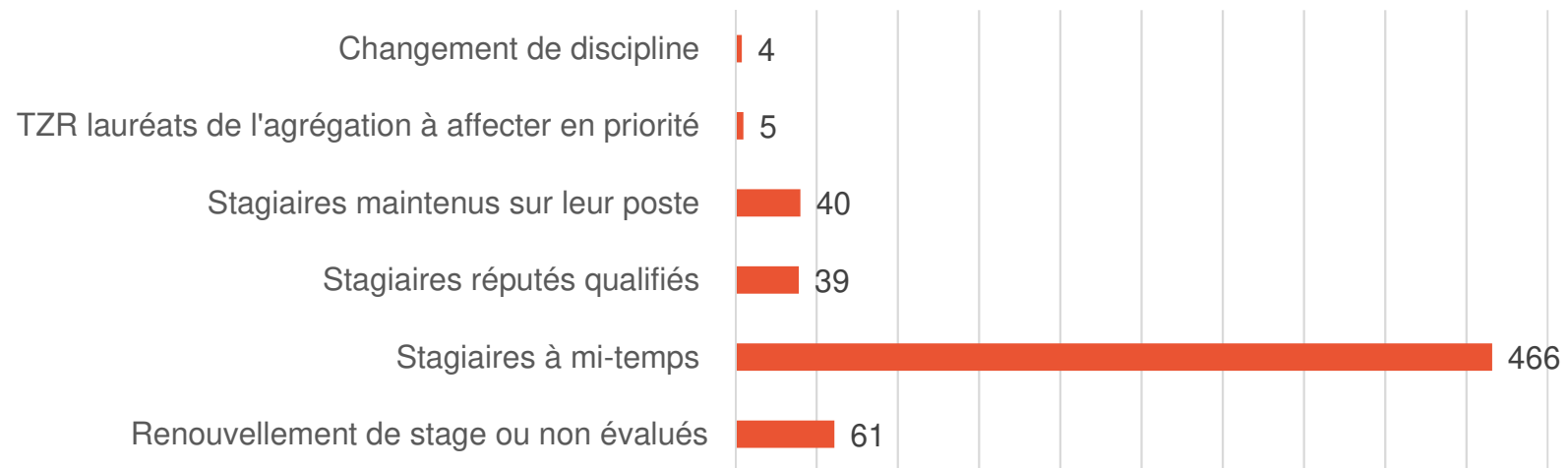
Agrégés et certifiés affectés en LP

A la rentrée 2020, 56 enseignants de type lycée (agrégés et certifiés) enseignent en LP (108 à la rentrée 2019) répartis :



Les affectations des lauréats de concours

Fin juillet 2020, le ministère de l'éducation nationale a affecté dans l'académie de Toulouse, 554 stagiaires, auxquels s'ajoutent les stagiaires non évalués ou en renouvellement de stage de l'académie. La répartition est la suivante :



6. LES SERVICES ACADEMIQUES ACCOMPAGNENT LEURS PERSONNELS DANS LEUR DEMARCHE DE MOBILITE

En amont des processus de mobilité

Dès la publication des lignes directrices de gestion académique le 5 février 2020, les personnels ont été destinataires d'informations sur les différents processus de mobilité via le site académique.

De plus, le 24 février 2020, la circulaire académique « Mutations 2020 » a été adressée à tous les établissements et déposée sur notre site afin d'informer les personnels au plus tôt sur les modalités et calendriers pour candidater.

Pendant les processus de mobilité

Outre, le site académique qui disposait comme prévu d'informations générales sur le mouvement intra-académique (flyers, barres d'entrées départementales ou en zone de remplacement, les postes offerts au mouvement, les postes SPEA, la procédure d'extension,...), la cellule « info-mobilité » a renseigné les personnels durant toute la période de saisie des vœux (en prenant en compte la prolongation exceptionnelle de l'ouverture du serveur).

Malgré la crise sanitaire, la totalité des dossiers de mutation a pu être traitée par les gestionnaires de la DPE (analyse des dossiers et calcul du barème). Conformément au calendrier modificatif affiché, les participants ont pu ensuite consulter le barème retenu au vu des pièces justificatives fournies.

Concomitamment à l'ouverture de la consultation du barème retenu par les services académiques, les participants ont tous été destinataires d'un SMS afin de les inviter à vérifier, compléter ou rectifier si nécessaires l'évaluation de leur situation.

Après le processus de mobilité

Après plus de 25 jours d'échanges avec les participants, puis 12 jours de traitement des demandes par l'algorithme et contrôle du résultat par le service, le résultat du mouvement intra-académique est affiché dès que possible, soit le 24 juin 2020 (2 jours avant la date prévue) afin de permettre aux candidats de prendre contact avec leurs établissements d'affectation.

Dans le même temps, sont adressés à l'ensemble des participants au mouvement, un SMS et deux messages sur lprof, précisant les modalités d'affectation qui résultent d'un traitement algorithmique ainsi que les voies et délais de recours,

Les agents qui souhaitent formuler un recours doivent saisir l'administration par courriel ou courrier en explicitant leur situation et en désignant, s'ils le souhaitent, l'organisation syndicale qui les représentera.

Après le processus de mobilité - Gestion des recours

Sur les 2798 participants au mouvement, nous avons réceptionné 202 demandes d'information ou de recours, soit 7,2% de la population totale.

Par contre, sur les 1614 personnes qui pouvaient formuler un recours (personnels non mutés ou mutés en extension) :

